



REPUBLIQUE TUNISIENNE  
Ministère de l'Agriculture, des Ressources  
Hydrauliques et de la Pêche

**PROJET : GESTION INTEGREE DES PAYSAGES  
DANS LES REGIONS LES MOINS DEVELOPPEES EN TUNISIE  
(PGIP) (PRET BIRD N° 8722-TN)**

**Termes de Référence pour le recrutement d'un Consultant individuel**

**Spécialiste en Passation des marchés**

---

# 1. Cadre général

---

## **A. Présentation du projet**

Le Projet de Gestion intégrée des Paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie, est un projet national appuyé par la Banque Mondiale couvrant la période 2018-2024, dans l'objectif d'améliorer la gestion des paysages et l'accès aux opportunités économiques pour des communautés ciblées dans les régions du Nord-Ouest et Centre-Ouest en Tunisie. Le développement économique en Tunisie a été caractérisé par des déséquilibres régionaux importants, avec les régions côtières en développement rapide et les régions de l'arrière-pays à la traîne.

Malgré l'importance des niveaux de précipitation et le fort potentiel agro-climatique, les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest de la Tunisie restent les moins développées principalement à cause des réglementations juridiques qui entravent l'accès durable aux ressources naturelles existantes. Cette situation, combinée avec un manque de services et d'infrastructures, l'éloignement, et l'accès limité aux marchés, constituent les principaux obstacles de longue date à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat et entravent la croissance durable de ces régions.

## **B. Objectifs du projet**

L'objectif de développement du Projet est d'améliorer la gestion des paysages et l'accès aux opportunités économiques pour des communautés ciblées dans les régions du Nord-Ouest et Centre-Ouest en Tunisie.

Le projet « Gestion Intégrée des paysages » aidera à éliminer ces contraintes en aidant les Organisations Professionnelles et les Micro, petites et moyennes entreprises à créer dans ces régions une main-d'œuvre hautement qualifiée et un secteur privé dynamique.

Le Projet vise également à promouvoir l'approche de la gestion intégrée des paysages à travers les activités économiques (modes et moyens de vie, emploi, genre), l'amélioration de la production alimentaire et la gestion durable des écosystèmes, en maximisant les potentialités durables des ressources naturelles dans les régions les moins développées.

Le Projet s'attaquera simultanément aux contraintes d'approvisionnement durable ou de production et à l'accès à la demande ou au marché, il appuiera :

La Promotion de la planification participative intégrée et ascendante (bottom-up) du développement du paysage.

L'identification des possibilités de production pour accroître les activités économiques locales et absorber la main-d'œuvre, et accroître les revenus des ménages pauvres.

La promotion d'un meilleur accès aux marchés existants et nouveaux, à plus forte valeur ajoutée.

Les bénéficiaires directs du projet seront les communautés rurales des gouvernorats 1 des régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest de la Tunisie, y compris le Gouvernorat de Bizerte (délégation de Sejenane),<sup>2</sup> qui pourront profiter d'un ensemble d'initiatives destinées à améliorer leurs modes et moyens d'existence.

Les bénéficiaires directs comprennent les communautés locales qui cogéreront les ressources forestières et des pâturages dans des paysages ciblés et bénéficieront économiquement de l'augmentation de la valeur ajoutée des produits en raison des interventions du projet par le biais de différentes initiatives de renforcement des capacités et d'investissements

## **C. Composantes du projet :**

Le Projet proposé comporte trois composantes :

- (i) Fondements pour la gestion durable des ressources agricoles

---

<sup>1</sup>Beja; Jendouba; Kef; Siliana; Kairouan; Kasserine; and Sidi Bouzid

<sup>2</sup> Malgré le fait qu'elle ne fasse pas partie des régions du NO et CO, Bizerte a été incluse en vertu des similitudes de ses écosystèmes.

- (ii) Favoriser des investissements régionaux durables, et
- (iii) Gestion du Projet, Suivi et évaluation.

### **Composante 1 : Fondements pour la gestion durable des ressources agricoles**

Les activités de cette composante fourniront un appui adéquat en vue de :

- (i) améliorer la qualité et l'exactitude des données sur l'agriculture, les forêts et les parcours au niveau national ;
- (ii) adopter la planification intégrée du développement du paysage ;
- (iii) renforcer les capacités techniques et managériales des différents acteurs nationaux, régionaux et locaux impliqués dans le développement des produits agricoles ; et
- (iv) renforcer les cadres institutionnels et juridiques pertinents.

Cette composante renforcera les capacités pour une gestion durable des ressources agricoles, tout en prévoyant la mise en place d'un système de gestion de l'information, avec le renforcement des capacités et l'assistance technique par le biais de services de conseil.

### **Composante 2 : Favoriser des investissements régionaux durables**

Par le biais de cette composante, le Projet appuiera des investissements (sous-projet) qui proviennent des PDIP. Les activités sont exclusivement liées à la foresterie, à l'agriculture et à la gestion des parcours incluant l'élevage et les petites infrastructures.

Les investissements seront assurés par trois catégories de sous-projets : (i) agriculture durable et intelligente par rapport au climat (par ex. techniques de gestion de la fertilité des sols); (ii) infrastructures locales complémentaires; et (iii) développement des produits agricoles –par ex. plantes aromatiques).

Les activités de cette composante seront mises en œuvre par les CRDA/UREP, en étroite collaboration avec les Conseils Locaux de Développement, Organisations Sociétés Civiles et SMSA.

En tant que titulaires des PDIP, les Conseils locaux de Développement (CLD), par un processus participatif et consultatif avec toutes les parties prenantes, et sur la base des critères d'éligibilité, ont coordonnés la préparation des PDIP et assureront la mise en œuvre des diverses activités du projet, avec les parties prenantes éligibles, y compris les organisations de la société civile, les GDA et les SMSA.

### **Composante 3 : Gestion du projet et suivi et évaluation**

Cette composante appuiera la mise en place et le fonctionnement d'une Unité de Gestion du Projet par Objectifs (UGO) au sein du MARHP et des UREP au niveau des CRDA. Par la fourniture de biens, de services de consultants et de formations, cette composante couvrira

- (i) le coût des équipements ;
- (ii) les audits du projet ; et
- (iii) les coûts d'exploitation supplémentaires du Projet. Cela comprend le financement des biens, les services de consultants, y compris les consultants à court terme, les formations et les coûts de fonctionnement et d'exécution du projet aux niveaux central et régional.

## **D. Structure de gestion et de mise en œuvre du projet**

L'agence d'exécution du projet est le Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche (MAHRP), qui assure la gestion financière et la passation des marchés de toutes les activités du projet. La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera assurée par la Direction Générale des Investissements de Financement et des Organisations Professionnelles (DGFIOP) du MARHP qui accueille une Unité d'Exécution du Projet (UGO) responsable de la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation et la coordination du projet.

## Au niveau national

### ➤ Le Comité national de Pilotage du Projet (COPIL),

Présidé par le Ministre du MARHP ou son représentant, est composé de différents intervenants : le Ministère du Développement de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI), le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère des Finances, Ministère des Affaires locales et de l'Environnement, ainsi que les présidents des CLD et CR situés dans les régions sélectionnées et les représentants des GDA et des SMSA.

### ➤ L'Unité de gestion par objectif (UGO),

logée au sein de la DGFIOP dans le MAHRP, a la responsabilité de la gestion et la coordination du projet, comme aussi le suivi et l'évaluation des activités en étroite collaboration avec les UREP au niveau des CRDA. En particulier, L'UGO comprend une direction, et deux sous-directions, chacune avec 3 services, elle a les responsabilités suivantes :

- Préparer la gestion financière et les activités comptables d'une manière consolidée, conformément aux principes de la comptabilité publique ;
- Préparer des rapports périodiques consolidés relatifs aux données physiques sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet et les données financières sur les décaissements (par composante et par catégorie) ainsi que sur les engagements de la Banque mondiale et les ressources budgétaires ;
- Consolider les données fournies par les CRDA et produire des états financiers consolidés annuels et des états financiers semestriels intermédiaires ;
- Envoyer les copies de ces documents au directeur de la DGFIOP, qui sera chargé de les transmettre à la Banque mondiale par l'intermédiaire du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MIDCI) et du Comité de Pilotage national dans les 45 jours suivant la fin de chaque semestre calendrier;
- Fournir un rapport financier semestriel non audité (IUFN) pour l'ensemble du projet
- Maintenir un système de gestion financière acceptable pour la Banque mondiale et conforme aux procédures de la Banque mondiale pour l'attribution des marchés, les décaissements et le suivi financier.

## - Au niveau régional

Les Commissariats régionaux pour le développement agricole (Les CRDA) du MARHP sont les principales institutions de mise en œuvre des activités de projet au niveau du gouvernorat. Les CRDA des huit gouvernorats du NO et CO et du Gouvernorat de Bizerte accueilleront dans leur Division de Reboisement et de la protection des Sols (DRPS) une **Unité régionale d'Exécution du Projet (UREP)**, qui préparera les programmes de travail annuels et les budgets et les soumettra à l'UGO au niveau central pour approbation. Les UREP sont chargées de mettre en œuvre les programmes de travail et de surveiller les budgets, de suivre et d'évaluer les activités du projet.

L'UREP fournit une assistance technique et des conseils aux bénéficiaires dans le cadre de l'élaboration de leurs PDIP et de la programmation annuelle des contrats annuels, ainsi que dans la mise en œuvre des diverses activités du projet, y compris le suivi et l'évaluation. D'autres activités comprennent : (a) la mobilisation de toutes les parties prenantes; (b) le soutien à l'élaboration des PDIP; (c) l'élaboration des programmes annuels; (d) la préparation et la signature des contrats annuels avec les représentants des communautés et de organisations communautaires; et (d) la collecte les données essentielles pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des contrats annuels et des PDIP liés au projet.

Le chef de la division DRPS coordonnera dans chaque CRDA les activités du projet. Il/elle sera chargé de saisir les données financières et d'envoyer périodiquement à l'UGO toute la documentation du projet et les rapports d'avancement de la mise en œuvre suivant les procédures acceptées de transmission de l'information

Dans chaque gouvernorat, le Conseil régional (CR) est un organisme officiel chargé d'harmoniser les contenus et les arrangements de partenariat proposés dans les PDIP. Le CR examine le PDIP et facilite les partenariats avec d'autres institutions de développement / intervenants.

Le CR est dirigé par le gouverneur et est composée de : le gouverneur, les représentants élus de la Chambre des députés, les présidents des conseils municipaux et ruraux, les chefs d'unité d'autres services administratifs et les représentants d'institutions techniques, économiques, sociales, culturelles et éducatives.

Le CR se réunit quatre fois par an à cette fin et est responsable de la mobilisation des partenariats pour le projet et de la cohérence des activités et des programmes du projet avec ceux des autres partenaires locaux et régionaux.

### - **Au niveau local**

#### ➤ **Les Conseils locaux de Développement (CLD)**

Les CLD sont des organes consultatifs formels, qui examinent et discutent les priorités locales en matière de développement économique et social, les programmes locaux de développement et les projets relevant de leur région. Les CLD ont la charge de :

- (i) sensibiliser les partenaires locaux et mobilisent des fonds additionnels pour le projet au niveau local ;
- (ii) valider les PDIP et les CA, en veillant à la cohérence avec les priorités de développement ; et
- (iii) superviser et surveiller la mise en œuvre des PDIP et les CA. Les examens et les discussions ont lieu au cours de réunions de travail avec des représentants de la population locale, du secteur privé, du gouvernement et des partenaires non gouvernementaux concernés par le projet. Les CLD sont dirigés par le délégué et sont composés de: délégués nommés par le gouverneur, les présidents des communes et les conseils de la délégation, les chefs de sections administratives et les représentants des services techniques régionaux, y compris les CRDA.

---

## **2. Présentation de la mission**

---

Dans le cadre de la composante 3 du projet visant la Gestion du Projet et suivi évaluation, l'Unité des Gestion du projet UGO souhaite recruter un spécialiste en « Passation de Marchés » pour une mission de mise en œuvre et de l'exécution de tout aspect liés à la passation des marchés relevant des attributions de l'Unité de Gestion par Objectifs du Projet PGIP UGO ainsi que des Unités régionales d'exécution du projet UREPs, selon le règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la BIRD (FPI) Juillet 2016.

Il appuiera également l'UGO, les UREPS et les Directions techniques impliquées dans le PGIP en matière de passation de marchés et contribuera à assurer l'atteinte des objectifs financiers et techniques du projet, en matière d'engagement et de décaissement.

### **Mission et principales tâches**

Sous la supervision du Coordonnateur du projet PGIP et de l'UREP, le spécialiste en passation de marchés s'engage à :

- Mettre à jour la Stratégie de Passation de marches (PPSD) avec une attention particulière des marchés les plus critiques
- Assister l'UGO à la Préparation du plan de passation de marches.
- Assister l'UGO à mettre à jour les Marchés sur STEP
- Evaluer les résultats des appels d'offres lancés et proposition de nouveaux DAO.
- Planifier l'exécution des marchés des biens et services et travaux pour la période du projet
- Collaborer avec l'UGO, les UREP et les Directions techniques, à la préparation de tous les DAO et DP qui seront lancés conformément aux directives de la BIRD de 2016, des instruments de base de la PM (manuel ; directives ; documents de gestion des marchés ; etc.) tout veillant au respect de la réglementation Nationale.

- Soumettre avec la collaboration de l'UGO, UREP et les directions techniques, les dossiers des estimations des coûts de tous les dossiers d'appels d'offres (marchés de biens et services et travaux)
- Assister les Comités d'évaluation des soumissions à la rédaction des PV et rapports d'évaluation.
- Présentation des rapports d'évaluation à adresser à la BIRD et aux autres instances nationales de contrôle.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des marchés et le classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents afférents y inclus les documents relatifs aux paiements ;
- Collaborer avec l'UGO à la mise en œuvre et assurer le suivi des marchés et l'actualisation périodique des Plans de Passation des Marchés (PPM) consolidés du projet.
- Veiller au respect des différents délais impartis dans la PM jusqu'à l'attribution du marché.
- Participer au développement des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats et à la mise en place d'un système de classement des dossiers ;
- Animer des sessions de formation sur des thématiques précises aux équipes de l'UGO et de l'UREP
- Elaborer des rapports périodiques de PM.
- Assister les services techniques à la vérification des attachements et décomptes soumis pour règlement.
- Participer aux réunions (avec l'UGO et les UREP) selon le besoin exprimé par le Coordinateur de l'UGO.

---

### **3. Livrables Attendus**

---

- Plan Stratégique de Passation de Marché pour le développement PPSD
- Mise à jour du PPM
- Rapports périodiques chaque mois décrivant l'état des marchés en cours d'exécution et l'état d'avancement de la préparation des Appels d'Offres, demandes de proposition et TDRs en cours.

---

### **4. Conditions de travail**

---

Le consultant sera recruté pour une durée de 90 jours, non renouvelable, sur la période d'une année.

Le spécialiste en passation des marchés devra être recruté sur la base d'un travail à temps partiel. Il devra s'installer dans le siège de l'UGO.

Le candidat travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur national du projet. Son travail sera validé et évalué par le Coordinateur National du projet, sur présentation de rapports périodiques d'activités.

---

### **5. Qualifications requises**

---

Pour accomplir la présente mission, le consultant à recruter doit être titulaire d'un diplôme Universitaire équivalent au moins à (BAC + 5) dans les spécialités : Finance, Economie/Gestion, Gestion d'approvisionnement, en logistique, en passation de marchés, Administration publique, Droit commercial, Economie rurale, ou dans une discipline apparentée à l'un de ces domaines ;

Le consultant devra également justifier des expériences et aptitudes suivantes :

- avoir une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de la passation des marchés dont au moins 3 ans dans des programmes ou projets mis en œuvre sur financements de bailleurs de fonds. en l'occurrence la BIRD ou équivalent.
- avoir une excellente connaissance des procédures et pratiques de passation des marchés, des règles de procédure de passation des marchés de la Banque Mondiale, ou procédures similaires.
- maîtrise parfaite (écriture) du français et de l'arabe. La maîtrise de l'Anglais serait un atout supplémentaire);
- maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants de la suite MS Office (Word, Excel, Access, PowerPoint, Outlook)
- maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de planification et de suivi de l'exécution de projet MS Project ou équivalent
- aptitude au travail en équipe.

---

## 6. Méthodologie de sélection de consultants

---

La sélection et le recrutement du consultant sera réalisé selon les conditions établies dans les directives "Sélection et emploi des Consultant recrutés par la Banque Mondiale, Juillet 2016 (CI : Section VII. Méthodes de sélection agréées pour les services de Consultants).

---

## 7. Délai et contenu du dossier de candidature

---

Le dossier de candidature du soumissionnaire, devra être remis par courriel à l'Adresse suivante :

**Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche,  
Bureau d'ordre de la Direction Générale du Financement, des Investissements et des Organismes  
Professionnels « DGFIOF »  
30 Rue Alain Savary - 1002 Tunis-Belvédère**

**Le cachet du bureau d'ordre de la DGFIOF fait foi.**

Et ce au plus tard le 19 Avril 2019

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante : « le recrutement d'un Consultant individuel spécialiste en passation de marché pour l'UGO/PGIP».

Le dossier doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- 1- Une copie de la carte d'Identité Nationale et des diplômes

- 2- Une lettre de motivation signée par l'intéressé, adressée au Directeur de l'UGO
- 3- CV détaillé et signé du consultant.

---

## **8. Critère de sélection du soumissionnaire**

---

Les critères de choix du soumissionnaire seront basés essentiellement sur :

- (i) son expérience dans la réalisation d'études/projets dans les domaines précités,
- (ii) ses compétences dans la gestion des projets financés par des bailleurs de fonds

---

## **9. Eligibilité et Conflits d'intérêt**

---

Les critères d'éligibilité du Règlement de Passation des marchés de la Banque Mondiale sont applicables. De même, les candidats en situation de conflit d'intérêt au sens de ce même Règlement de Passation des marchés ne pourront être sélectionnés pour la mission.

---

## **10. Confidentialité**

---

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.